

**CLASSES DE DÉCOUVERTE – CLASSES DE NEIGE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE
AUX FRAIS DE SÉJOUR**

Base de calcul : Revenu fiscal de référence

Calcul des parts :

Couple ou personne isolée : 2 parts

1 enfant : 0,5 part

2 enfants : 1 part (0,5 + 0,5)

3 enfants : 2 parts (0,5 + 0,5 + 1)

4 enfants : 2,5 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5)

5 enfants : 3 parts (0,5 + 0,5 + 1 + 0,5 + 0,5)

Calcul du quotient familial mensuel (QF) :

Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

En cas de séparation des deux responsables légaux, le QF qui sera appliqué sera la moyenne des deux QF des deux parties concernées.

Quotients familiaux	> ou = à 500 €	501 € à 850 €	< 851 €
Participation journalière versée à l'école pour le compte des familles (durée minimale de 3 jours et 2 nuits)	23 €	10 €	0 €

Il est précisé que la participation de la Commune ne pourra dépasser le montant demandé aux familles, déduction faite des aides diverses.